

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « Epanouissement du Citoyen et Jeunesse » Séance du 4 septembre 2012

33 Espace Matisse – convention de partenariat – Centre Hospitalier Interrégional de Clermont

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

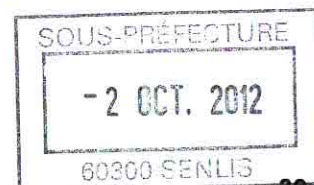
Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**



39

39

36

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose:

L'espace Matisse propose d'organiser avec le Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont de l'Oise un atelier « expression terre » pour quatre patients de l'Hôpital de jour « Les trois pierres » sis à Pont-Sainte-Maxence

maintenant !

Cet atelier sera animé par Emmanuel Vanaudenhove, professeur d'enseignement artistique à l'espace Matisse, les mercredis, tous les quinze jours, de 14 heures à 16 heures, dans les locaux de l'Espace Matisse. Tout le matériel nécessaire sera fourni par la ville.

En contre partie, le centre hospitalier prendra en charge les frais d'inscription fixé à 552 € pour l'année scolaire 2012/2013 (correspondant aux tarifs atelier hors Creil). Il s'engage à faire accompagner les quatre patients par deux infirmiers au maximum.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de ce partenariat avec le CHI de Clermont pour la mise en place de cet atelier.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 4 septembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le CHI de Clermont pour l'Hôpital de jour « les 3 Pierres » de Pont Sainte Maxence fixant les modalités d'organisation d'un atelier « expression terre ».

Article 2 : d'accepter le tarif fixé à 552 € pour l'année 2012/2013.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur le compte ouvert, à cet effet, au budget de la Ville, compte 7062/312 /CF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

25 SEP. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

02-10-12

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 02.10.12. Signature Le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauly

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



2/2